

DEPARTEMENT DU VAR
ES/VG/AB

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONSEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	30 octobre 2025
Date Réception	30 octobre 2025

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-cinq à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 23 octobre – après une première séance prévue en date du 23 octobre 2025, régulièrement convoqué le 17 octobre, et constatation de l'absence de quorum - s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de M. David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH,
Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes GATTO, JACQUEMIN.
M. JOUANIC, Membre.

ABSENTS EXCUSES : Mmes CREPET, SOLER, CHIERICO, PERES, BONNOT,
BLESIUS, EL AKKADI
MM. PETIT, GUERIN, PERONA, BOURDIN, CAVIGLIOLI, Membre.

REPRESENTEES:

Conformément à l'article R 123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JOUANIC

DELIBERATION N° 512 /25	RESIDENCE AUTONOMIE « LA RESPELIDO »
du 30 octobre 2025 Affiché Au 30 décembre 2025	BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2025

Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente, expose :

Conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la résidence autonomie « La Respérido », gérée par le C.C.A.S. de Fréjus et faisant l'objet d'une tarification fixée par une autorité extérieure (Conseil Départemental), relève de la réglementation applicable aux Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (E.S.S.M.S.).

A ce titre, le C.C.A.S. est tenu d'individualiser la gestion de cette activité dans un budget annexe rattaché au Budget Principal (M57) et présenté selon la nomenclature M22.

Cette gestion permet d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Dans ce cadre, conformément aux dispositions de l'article L.315-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.), le budget de l'année est voté par le Conseil d'Administration et transmis au plus tard le 31 Octobre précédent l'exercice auquel il se rapporte.

Par délibération n° **502/25** du **17 septembre 2025**, le Conseil d'Administration a délibéré sur les orientations budgétaires de la Résidence Autonomie « La Respélido ».

Le Budget prévisionnel 2026 s'établit conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire.

LIBELLE	BP 2025	Propositions 2025	Vote du Conseil
Dépenses Investissement Dépenses Fonctionnement	22 000 € 690 000 €	24 000 € 720 000 €	24 000 € 720 000 €
Total Dépenses	712 000 €	744 000 €	744 000 €
Recettes Investissement Recettes Fonctionnement	22 000 € 690 000 €	24 000 € 720 000 €	24 000 € 720 000 €
Total Recettes	712 000 €	744 000 €	744 000 €

Le prix de journée s'établirait comme suit :

<i>Hébergement</i>	}	33,30 €
<i>Charges</i>		

Restauration

✓	Repas midi	13,00 €
✓	Repas soir	6,90 €

Soit un prix de journée de : **53,20 €**

✓	Repas extérieur	15,00 €
✓	Charges pour la 2 ^{ème} personne logée	10,00 €

Il est rappelé aux administrateurs que ce projet de budget 2026 est transmis à Monsieur le Président du Conseil Départemental pour validation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le budget prévisionnel de la Résidence Autonomie « La Respélido » pour l'exercice 2026,

ADOPE les propositions relatives aux prix de journée 2026 selon le rapport explicatif annexé à la présente,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 28 octobre 2025 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT,
LA VICE – PRESIDENTE,**



Nassima BARKALLAH

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025

ID : 083-268300449-20251028-512_2025-BF



Le décret du 27 juillet 2025, portant approbation de la convention de partenariat entre le Département de l'Essonne et la Communauté d'agglomération de l'Île-de-France, relative à la mise en œuvre de la politique de l'habitat, est approuvé par le conseil départemental de l'Essonne.

Il est décidé que ce décret sera publié au Journal officiel de la République française dans un délai de deux mois à compter de sa date d'approbation.

Il est également décidé que ce décret sera mis à disposition des citoyens sur le site internet du Département de l'Essonne.

Il est enfin décidé que ce décret sera mis à disposition des citoyens sur le site internet de la Communauté d'agglomération de l'Île-de-France.



RESIDENCE AUTONOMIE

LA RESPELIDO

BUDGET 2026



Le budget prévisionnel 2026 de la Résidence Autonomie « LA RESPELIDO » est équilibré en section d'exploitation pour un montant de **720 000 euros** soit + 30 000 € par rapport au budget N-1.

Le taux d'occupation retenu pour le budget 2026 est de 87,81 %. Il tient compte du nombre prévisionnel de journées réalisées à fin août.

Le budget prévisionnel de la Résidence Autonomie « LA RESPELIDO » est équilibré en section d'investissement pour un montant de **24 000 euros**.

Le total budget prévisionnel 2026 (exploitation et investissement) s'établit à la somme de **744 000 euros**.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

LES CHARGES D'EXPLOITATION

EVOLUTION DES DEPENSES

	BUDGET PRIMITIF		EVOLUTION 2026/2025
	Retenu N - 1	Proposé N	
GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	170 000	177 000	+ 4,12%
GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel	410 000	423 000	+ 3,17%
GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure	110 000	120 000	+ 9,09%
TOTAL GENERAL	690 000	720 000	+ 4,35%

GROUPE I – DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

Ce chapitre totalise 177 000 € de dépenses (+ 7 000 € par rapport au BP 2025)

Les principales dépenses sont :

<u>60611- Eau</u>	10 000 €	}	
<u>60612- Electricité</u>	25 000 €	}	75 000 € idem BP 2025
<u>60613- Gaz</u>	40 000 €	}	

<u>60622- Produits d'entretien</u>	3 500 €	}
<u>60623- Fournitures d'atelier</u>	2 500 €	
<u>60624- Fournitures administratives</u>	2 000 €	
<u>60625- Fournitures scolaires, éducatives...</u>	300 €	

les produits d'entretien et fournitures au 6062 totalisent 8 300 €

<u>60626 - Fournitures hôtelières</u>	4 700 €	}
<u>60628 - Autres fournitures non stockées</u>	500 €	

seules les dépenses hôtelières sont en hausse
Vêtements de travail

6063 -Alimentation.....70 000 € (+ 4 000 € / 2025) poste en hausse constante

6068 – Autres achats non stockés..... 500 €

6251- Frais de déplacement..... 500 €

6261- Frais d'affranchissement..... 300 €

6262- Frais de télécommunications 800 €

6288- Autres (ateliers).....16 000 € (idem BP 2025)

Ce montant correspond aux différents ateliers (sophrologie, réflexologie, atelier floral...) définis dans le cadre du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

GROUPE II – DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

Chapitre 012423 000 € (+ 13 000 € par rapport au BP 2025)

Le personnel permanent de la structure est de 8,5 ETP (Equivalent Temps Plein). Il est composé de 8 titulaires et de 0,5 non-titulaire (agent en renfort sur le poste de gestion administrative et comptable). La hausse de la masse salariale de 3,17% prend en compte les avancements de grade et d'échelon.

GROUPE III – DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

Prévu.....120 000 € (+ 10 000 € par rapport à 2025)

Dont principalement :

46 800 € de loyer

1 000 € d'autres locations mobilières

1 500 € de taxes foncières

45 800 € de réparations et de maintenance (+ 5 800 € par rapport au BP 2025)

2 800 € d'assurances

1 800 € de frais de formation et cotisations

1 000 € de frais d'abonnement à la téléassistance

18 000 € d'amortissements

1 200 € de provisions

100 € de prélèvement à la source

LES RECETTES D'EXPLOITATION

COMPTE DE PRODUITS	Retenu 2025	Proposé 2026	EVOLUTION 2026/2025
Groupe I : Dotations et Produits de Tarification 73313 / 73418 – PRIX JOURNEE*	605 000	665 000	+ 9,92%
Groupe II : Autres Produits relatifs à l'Exploitation	85 000	55 000	- 35,29%
Groupe III : Produits exceptionnels	0	0	0
TOTAL	690 000	720 000	+ 4,35 %

*Hébergement hors repas et prestation blanchisserie

Compte tenu de la projection du nombre de journées (12 164 jours estimés au 31 août), la prévision 2026 est ajustée à 12 500 jours. Une baisse du taux d'occupation est à prendre en compte, ce qui porte à 33 le nombre de logements occupés (sur 39). Une solution est envisagée pour louer l'appartement de fonction et le studio qui le jouxte, à une association extérieure, pour faire rentrer un loyer supplémentaire.

Les recettes des groupes 2 et 3 sont des produits dit « d'atténuation » et sont déduites des charges brutes pour calculer les charges nettes.

GROUPE I – PRODUITS DE LA TARIFICATION

Hébergement et Restauration

Le budget « Hébergement » est basé sur un taux d'occupation de l'établissement de **87,81 %** soit un prévisionnel de **12 500** journées (le nombre de journées théoriques s'élève à 14 235 jours, c'est-à-dire le nombre de jours de présence x la capacité d'accueil théorique).

Le budget « restauration » est basé sur une moyenne de repas pris par les résidents soit environ 12 000 repas midi et soir (**11 889 repas** estimés au 31 décembre 25). Il est calculé proportionnellement au taux d'occupation.

Tarif prévisionnel 2026 :

<u>PRIX DE JOURNEE NOTIFIE 2025</u>		<u>PROPOSITION 2026</u>		
Hébergement	33,00 €	33,30 €	<input type="checkbox"/>	+ 0,91%
Restauration	Midi 13,00 €	13,00 €	<input type="checkbox"/>	0 %
	Soir 6,80 €	6,90 €	<input type="checkbox"/>	+ 1,47%
Soit	52,80 €	53,20 €		+ 0,76 %

PROPOSITION DE TARIFS 2026

Il est proposé au Conseil d'Administration une augmentation du prix de journée comme suit :

	Accordé 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
HEBERGEMENT	33,00 €	33,30 €	+ 0,91 %
RESTAURATION MIDI SOIR	13,00 € 6,80 €	13,00 € 6,90 €	0 % + 1,47 %
<u>Total Prix de Journée</u>	52,80 €	53,20 €	+ 0,76 %

Outre l'augmentation du tarif global journalier, il est proposé de réévaluer le tarif des repas facturés aux extérieurs, en passant de 13 à 15 € le repas.

GROUPE II – AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

- ✓ Les produits de service sont en lien avec l'activité
- ✓ Le forfait Autonomie a été réévalué suite à la signature du nouveau contrat CPOM qui couvre la période 2023-2027

6419/59/79 - Remboursements sur rémunérations / charges de personnel..... 11 000 €

Pas de recette exceptionnelle en vue donc il est prévu un minimum de remboursement de charges

7085 - Prestations délivrées aux usagers..... 20 000 €

Régie de recettes (repas et blanchisserie)

7088 - Autres produits d'activités annexes..... 300 €

Remboursements divers : chèques énergie

706 - Prestations de service..... 0 €

Pour les services rendus aux usagers (repas et blanchisserie). Ces recettes ont été basculées sur le compte 7085.

7488 - Autres 11 700 €

-Forfait Autonomie } 11 700 €
-Contrats Uniques d'Insertion } 0 €

7548 - Autres remboursements..... 6 000 €

Charges locatives du logement de fonction

7588 - Autres produits de gestion courante..... 6 000 €

-Régularisation des Tickets-Restaurant
-Remboursements divers (Impôts, avoirs sur factures...)

GROUPE III –PRODUITS EXCEPTIONNELS

778 - Autres produits exceptionnels..... 0 €

Des ajustements seront proposés lors de décisions modificatives.

INVESTISSEMENT

La section d'investissement (recettes et dépenses) s'établit à **24 000 euros** en 2026.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article 165 - « Dépôts et Cautionnements reçus »..... 4 000 €

Le montant de la caution demandée à l'entrée du résident est de 300 euros ; caution rendue au départ sur justificatifs.

Articles 28145/28153/28154/28183/28184/28188..... 18 000 €

Amortissement des Immobilisations qui permet d'autofinancer le renouvellement du matériels et la réalisation de travaux neufs.

Article 10222 « FCTVA »..... 2 000 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article 165 - « Dépôts et cautionnement rendus » 4 000 €

Article 2145 – Constructions sur sol d'autrui..... 0 €

Il s'agit des rénovations de studios

Article 2153 - Installation à caractère spécifique..... 16 000 €

Renouvellement de matériels spécifiques : en 2024 des travaux ont permis de remettre aux normes la cuisine

Article 2154 – Matériel et outillage..... 1 500 €

Article 2184 – Mobilier..... 800 €

Article 2188 – Autres immobilisations..... 1 700 €

RESIDENCE AUTONOMIE LA RESPELIDO

2026

BP

M22

BUDGET

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4

VOTES

Pour : 4
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 23/10/2025

Le Conseil d'Administration du CCAS de FREJUS réuni le **28 OCTOBRE 2025** sous la présidence de David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente
Est avis d'émettre un AVIS
FAVORABLE
pour l'exercice 2026.

A Fréjus, le 23 OCTOBRE 2025,

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU ET APPROUVE,

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 083-268300449-20251028-512_2025-BF

Berger Levault